



SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

BILAN DE LA CONCERTATION

Avril 2018

RECULE
23 AVR. 2018
PREFECTURE DU TARN

Syndicat Mixte du SCOT du CARMAUSIN
81400 - CARMAUX
du SEGALA, du CAUSSE et du CORDAIS

Les objectifs et modalités de concertation prévus par le Syndicat Mixte pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été fixés par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais dans sa délibération du 8 juillet 2013 :

« Afin de remplir ces objectifs, le Syndicat mixte s'engage dans une démarche de concertation. Le SCoT ne peut en effet être un succès que si son contenu est largement partagé par les communes, les partenaires et la population du territoire.

A cette fin, les modalités de concertation proposées sont :

- *La mise à disposition du public des éléments portés à connaissance par l'Etat au siège,*
- *La consultation, sur place dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture au public, des études réalisées et achevées en lien avec le SCOT et ce pendant toute la durée du SCoT jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT,*
- *L'ouverture et la mise à disposition des administrés d'un registre au siège du Syndicat Mixte, d'un registre par sièges des communautés de communes et d'un registre par mairie des communes du périmètre. Ces registres seront accessibles aux heures habituelles d'ouverture au public de chaque siège administratif cité plus haut. Ces registres permettront au public de consigner des observations jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT,*
- *L'organisation de réunions publiques permettant l'information et les échanges avec le public, les associations, les personnes publiques et toute personne concernée et intéressée,*
- *La mise en ligne des documents du dossier SCoT et des éléments constituant le « Porter à connaissance » de l'Etat*
- *La parution d'articles dans la presse*
- *Les modalités de publicité de la présente délibération sont celles définies conformément à l'article R122-13. Ainsi la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte, aux sièges des communautés de communes et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera également insérée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte. »*

Le présent document tire le bilan de cette concertation. Des exemples de documents graphiques témoignent des divers supports de concertation utilisés.

• LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCOT

La procédure d'élaboration du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été engagée en début d'année 2014. Elle a été marquée par l'organisation d'un séminaire de lancement le 7 juillet 2014 destiné aux élus du territoire : présentation de la démarche, de l'équipe, de la méthodologie retenue et du calendrier de travail afférent.

Pour la suite des travaux d'élaboration, les élus du SCoT ont souhaité instaurer une dynamique de concertation la plus large possible, au-delà des réunions publiques prévues pour marquer les grandes étapes du SCoT.

Ainsi, au-delà des instances classiques de travail (comité de pilotage, comité syndical et comités techniques), deux formats de réunions de ont été définis et mobilisés au fil de l'élaboration pour maximiser la concertation avec les acteurs locaux :

Les ateliers élus (réunions plénières)	Réunion des 70 communes du périmètre avec association des partenaires techniques selon les besoins (DDT, chambres consulaires...)
Les ateliers thématiques ouverts	Réunion des 70 communes + partenaires techniques + acteurs ressources locaux

Pour la mise en place des ateliers thématiques ouverts, des **personnes ressources locales** ont été identifiées. Les communautés de communes ont été sollicitées pour constituer un fichier d'acteurs locaux en lien avec les champs d'investigation du SCoT : chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...

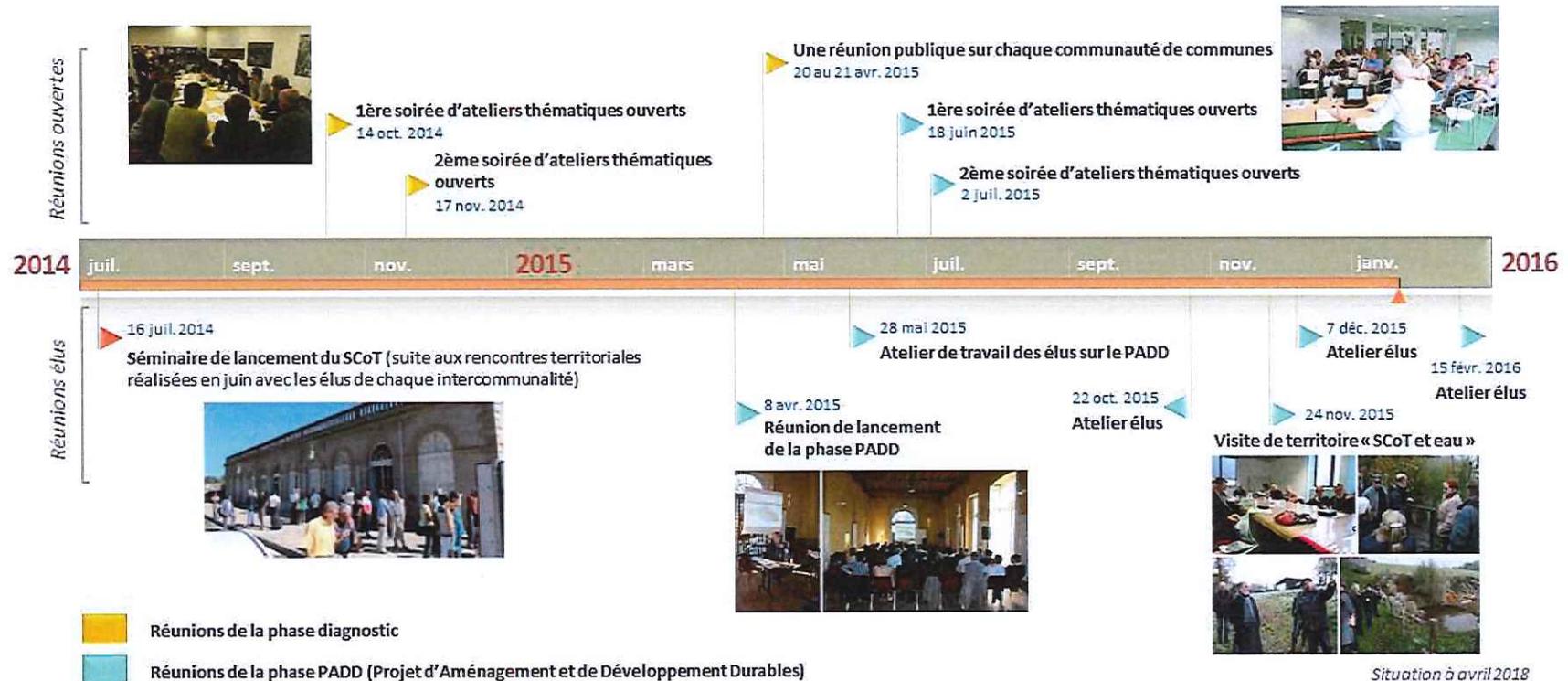
Ce fichier a été consolidé avec la liste des membres du Conseil de développement du PETR de l'Albigeois et des Bastides regroupant lui-même acteurs et membres de la société civile.

Au final, ce sont plus de cent acteurs ressources locaux qui ont été identifiés et conviés à participer aux travaux du SCoT en sus des 70 communes membres et des partenaires techniques.

Les grandes étapes de la concertation



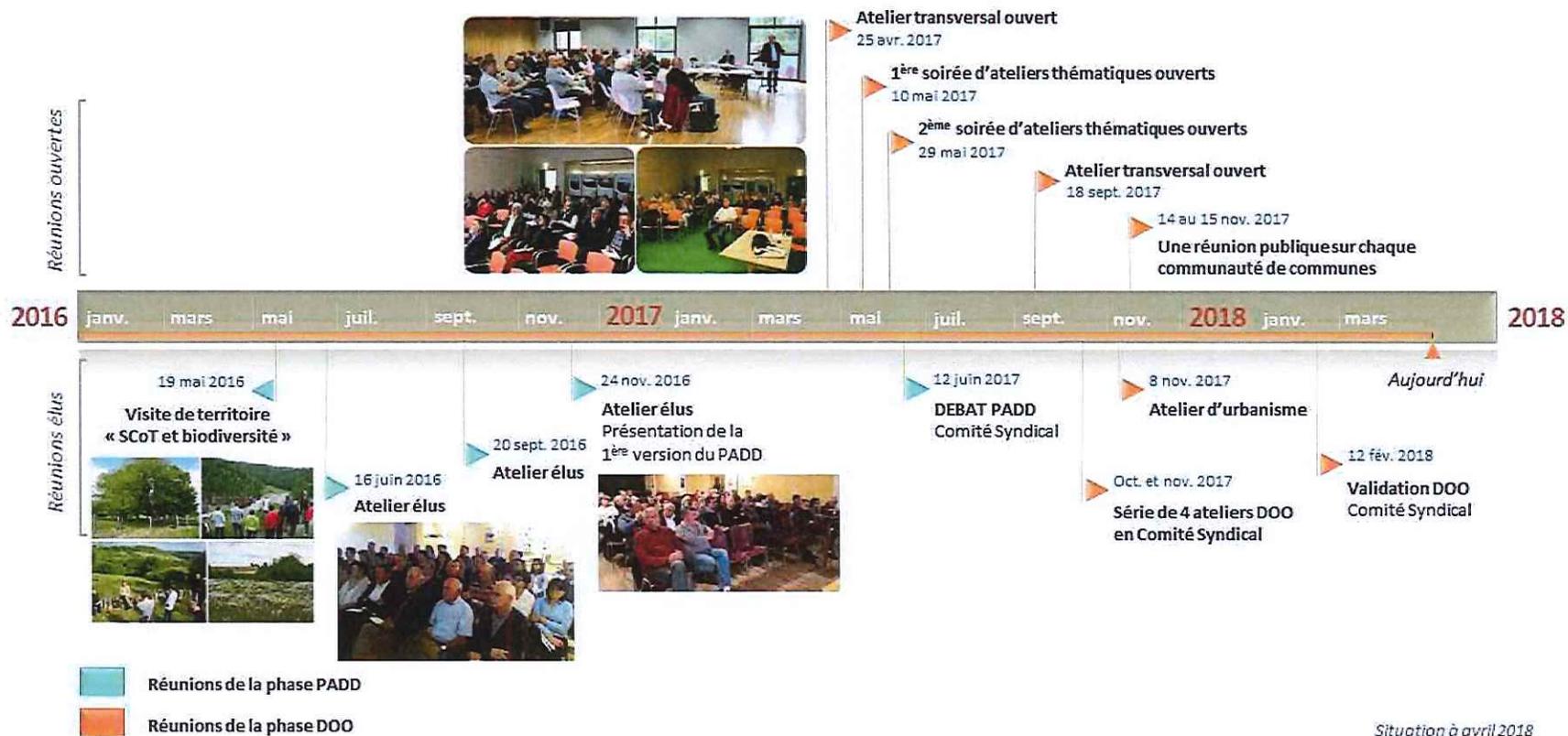
Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais :
Historique des ateliers de travail et de concertation – Page 1





Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais :

Historique des ateliers de travail et de concertation – Page 2



Mobilisation selon les phases du SCoT : (hors instances classiques de travail)

Phase diagnostic	2 soirées d'ateliers thématiques ouverts	1 atelier élus (séminaire de lancement)
Phase PADD	2 soirées d'ateliers thématiques ouverts	8 ateliers élus
Phase DOO	4 soirées d'ateliers thématiques ouverts	1 atelier élus (atelier d'urbanisme)



• LES MOYENS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE

→ La consultation des documents au siège

Les éléments portés à connaissance par l'Etat ont été mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCoT (dans les locaux de la communauté de communes du Carmausin Ségala) pendant toute la durée de la procédure.

Les documents afférents au SCoT (études réalisées et achevées) ont été mis à disposition du public dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture au public.

→ Les registres de concertation

Afin de permettre à la population de s'exprimer tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT, des registres de concertation ont été mis en place.

Un registre a été mis à disposition au siège du Syndicat Mixte. Un registre a été fourni à chaque commune du périmètre ainsi qu'aux 3 communautés de communes. Il a été assorti d'une note explicative destinée aux habitants.

La présence de ces registres a été signalée par voie de presse (articles la Dépêche, le Tarn Libre...), sur différents sites internet et par le biais des bulletins municipaux et intercommunaux.

Plusieurs remarques ont été consignées sur les registres. Le tableau page suivante en fait la synthèse.



Un registre de concertation à votre disposition

Sur ce registre de concertation, vous pouvez noter vos remarques d'intérêt général au projet SCoT (commentaires, interrogations, propositions). Elles permettront d'éventuelles modifications du Document.

Le présent registre de concertation est à distinguer du registre spécifique « enquête publique » qui sera mis à votre disposition ultérieurement et sur lequel les remarques plus individuelles seront possibles.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme issu de la loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU) de 2000. C'est un outil de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. Une fois le SCoT adopté, chaque commune devra intégrer ses orientations dans son document d'urbanisme (Programme Local d'Urbanisme ou carte communale).

L'élaboration, l'approbation, le suivi, la gestion et la révision du SCoT sont menés par le Syndicat Mixte du SCoT composé de 3 communautés de communes (3 communes) : les Communautés de Communes Carmausin-Ségala, Val 81 et Cordais-Causse. Les travaux ont démarré à l'été 2014 et l'élaboration du schéma durera 3 ans.

Comment participer ?

Au regard de l'enjeu majeur de ce document, tous les habitants du territoire et tous les acteurs concernés par les aménagements futurs de ce périmètre (habitants, associations, acteurs économiques...), doivent pouvoir donner leur avis et apporter des remarques d'intérêt général au projet de SCoT. Ces remarques (commentaires, interrogations et propositions) peuvent être anonymes ou signées. Elles serviront la qualité du projet SCoT du territoire et seront prises en compte lors du bilan de la concertation afin de pouvoir apporter des modifications éventuelles au projet, avant « l'arrêt » du Document final SCoT et donc avant l'enquête publique réglementaire.



Plus d'informations sur notre site internet : http://www.val81-cordais-causse.com/rubrique_sco_t

Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais
2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX, Tel : 05 63 36 14 03 – Fax : 05 63 36 14 04

Registre	Consignations écrites	Prise en compte
Registre du Syndicat Mixte	L'association « Développons Ensemble l'Avenir » située à Virac souhaite être informée et participer aux travaux d'élaboration du SCoT.	Cette association a été ajoutée à la liste des acteurs ressources et a ainsi été conviée aux ateliers thématiques et aux réunions publiques. Le registre a ainsi permis d'identifier ce nouvel acteur et de l'intégrer dans les réflexions.
Registre de la commune de Sainte Croix	« Conformément à la promesse électorale de l'équipe élue au département, la zone Pessageries-Croix Blanche attend avec impatience l'installation de la fibre afin de remédier au débit internet bien trop faible pour une utilisation correcte au quotidien »	Cette demande ne relève pas du SCoT. Le SCoT accompagne les programmes déployés par l'Etat, la Région ou le Département en demandant le raccordement des opérations d'importance (équipements, zones d'activités, grands lotissements...) mais il ne peut pas imposer le raccordement d'un secteur.
Registre de la commune de Sainte Croix	« Accompagner l'agriculture biologique protectrice de l'environnement et créatrice d'emploi par le déploiement sur le territoire de mesures fiscales prévues par le code des impôts »	Cette thématique a été abordée en réunion également. Juridiquement, le SCoT ne peut pas favoriser/encourager une filière par rapport à une autre. Toutefois, par ses prescriptions, le SCoT essaye de promouvoir une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement.
Registre de la commune de Sainte Croix	<p>Délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1, point 3 : « Se positionner sur un potentiel de croissance réaliste et ambitieux » : où est l'ambition quand on passe de 0,4% de croissance constatée à un objectif de 0,46% ? • Axe 2, point 5, prescription 10 : « Les extensions dans leur ensemble (voirie, équipements, espaces publics) ne devront pas dépasser 120% des densités nettes prévues ». En prenant le cas de l'extension du bourg de Sainte Croix, sur une parcelle de 1,20 ha nous ne revendons que 0,80 ha de terrains à bâtir : c'est donc 1/3 de la surface initiale ou 150% de la densité nette. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambition est de maintenir la croissance (au-delà des préconisations des services de l'Etat), en accueillant mieux et avec de meilleures capacités d'accueil. • Ce taux qui permet de passer de la densité nette à brute a été largement discuté et arbitré. Il est pratiqué sur de nombreux territoires voisins et aller au-delà pourrait difficilement se justifier. Sur le principe, ce n'est pas au SCoT de s'adapter à un projet local, mais l'inverse. Pour rappel, les 20% concernent les équipements et espaces <u>liés aux habitations nouvelles</u> (voirie, mails, espaces publics,

	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2, point 5, prescription 11 : Dans le cas de Sainte Croix cette prescription qui impose de préserver la part existante de logements dans la tache urbaine principale nous empêcherait de développer notre capacité d'accueil dans les hameaux puisque le village est aujourd'hui à peu près complet. 	<p>jeux d'enfants bassins de rétention par exemple) mais pas les équipements <u>communaux</u> greffés au projet (déviation, parc, école, stade etc...).</p> <p>De plus, si les parcelles sont plus denses que ce qui est demandé par le SCoT, les 20% peuvent en toute logique être calculés par rapport à surface totale autorisée par le SCOT pour le même nombre de logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce cas avait été envisagé en atelier et il n'a jamais été question de bloquer l'urbanisation des communes : c'est pour cela qu'il est mentionnée la <u>ou les</u> taches urbaine(s) principale(s). Le PLU devra justifier que son village est bloqué et définir ses tâches urbaines principales avec les hameaux amenés à accueillir la population nouvelle.
<p>Registre de la commune de Tanus</p>	<p>« Pour une cohérence architecturale, on ne doit pas accepter de permis de construire à des maisons manifestement « à la provençale » ni même à celles dont la toiture porte des tuiles noires ! avec souvent un crépi blanc ! *On n'est pas en Île de France ! »</p> <p>*J'en vois fleurir dans le Tarn et Garonne</p>	<p>Pour rappel, le SCoT n'est pas directement opposable aux permis de construire et n'est pas fondé à entrer dans le détail des couleurs employées par les matériaux de construction.</p> <p>Des orientations existent sur la qualité paysagère (prescription 25) demandant aux plans locaux d'urbanisme de réaliser un diagnostic paysager, celui-ci devant logiquement prendre en compte la question de la qualité architecturale des constructions récentes qui servira de base pour leur règlementation.</p>

→ Les réunions publiques

Afin de diffuser les informations et d'échanger avec la population, les élus, les associations ou tout autre personne concernée, des réunions publiques ont été organisées à chaque étape clé de l'élaboration du SCoT. Ces réunions ont été proposées à l'échelle de chaque communauté de communes.

Une première série de 3 réunions publiques en avril 2015 pour présenter la démarche et le diagnostic :

- Le 20 avril 2015 à Blaye les Mines
- Le 20 avril 2015 à Valence d'Albigeois
- Le 21 avril 2015 aux Cabannes

Une deuxième série de 3 réunions publiques en novembre 2017 pour présenter le PADD et les travaux du DOO :

- Le 14 novembre 2017 à Blaye les Mines
- Le 15 novembre 2017 aux Cabannes
- Le 15 novembre 2017 à Valence d'Albigeois

Les communes ont été mises à contribution pour l'affichage de ces rencontres en mairie et dans les lieux de fréquentation par le public. L'information de ces réunions a également été relayée dans la presse locale (La Dépêche, Le Tarn Libre).

La première série de 3 réunions publiques a touché 74 personnes et la seconde 92 personnes.

SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

Réunions publiques



Le territoire du SCoT
76 communes
40 000 habitants

Le lundi 20 avril à 17H30
Au domaine de la Verrerie à Blaye les Mines,
Salle de l'Orangerie

Le lundi 20 avril à 20H30
Salle de réunion
du Pôle d'Activités VAL 01,
45 av. Pierre Souyris,
à Valence d'Albigeois

Le mardi 21 avril à 18H00
Salle Roger Pégourié, aux Cabannes

Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire sur le long terme avec une réflexion pour les 20 ans à venir.

Il permet de mettre en cohérence les projets des communes et de définir l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Habitat, développement économique, touristique, commercial, déplacements, préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques... autant de thèmes abordés dans le cadre du SCoT.

Sur le Carmausin, le Ségala, le Causse et le Cordais, les travaux ont démarré à l'été 2014 et l'élaboration du schéma durera 3 ans. L'ensemble des acteurs du territoire est invité à participer.

Quel est l'objectif de la rencontre ?

Avec l'aide des élus, des acteurs institutionnels (DDT, CCI, Chambre d'Agriculture...) et des acteurs « ressources » du territoire (chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...), la 1^{ère} phase du SCOT arrive à son terme. Il s'agit de l'élaboration du diagnostic.

Le diagnostic dresse le « portrait » du territoire et met en lumière les enjeux stratégiques qu'il faudra prendre en compte dans le projet.

Programme de la soirée

- Présentation de la démarche SCoT
- Présentation des grandes lignes du diagnostic et des enjeux identifiés
- Questions, échanges avec la salle

Qui peut participer ?

L'avenir du territoire est l'affaire de tous. Tous les habitants du territoire et tous les acteurs qui contribuent à son dynamisme et à sa vie économique et sociale sont conviés à participer à cette rencontre.

Comptant sur votre présence,



Didier SOMEN,

Président du Syndicat Mixte du SCoT du
Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais
2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX

Pour toute question : Emmanuelle SUBSOL, 05 63 36 87 01, emsubsol@carmausin-cordais.com
Plus d'informations sur notre site internet : <http://www.mayc-albigeois-touraine.com>, rubrique SCoT



Ces réunions publiques ont permis d'échanger et de répondre à des questions sur des thèmes touchant au quotidien des habitants : équipement numérique, économie, commerce, tourisme, agriculture, déplacements...

Les questions plus règlementaires sur l'outil SCoT ont également été nombreuses : Incidences de la Trame Verte et Bleue, traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux, articulation du SCoT Carmausin avec les SCoT voisins...

L'ensemble des points abordés lors de ces réunions publiques ont permis de mesurer plus précisément les enjeux locaux et les préoccupations des habitants en matière de planification territoriale.

Cependant, la grande majorité des échanges ont portés sur des précisions méthodologiques et règlementaires ou sur des discussions autour de thèmes d'ores et déjà traités dans le SCoT, n'exigeant pas de modifier ou de compléter les études du SCoT en cours.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales observations formulées lors des réunions publiques :

Questions / thèmes	Commentaires
Équipement numérique : La cohérence et la solidarité territoriale est un enjeu majeur car une mauvaise couverture en téléphone mobile et des insuffisances en termes de débit internet, rendent difficile l'émergence de nouveaux projets. Que peut faire le SCoT en matière de développement de la couverture en réseau de téléphonie mobile ?	Le projet de SCoT a principalement vocation à agir sur le déploiement des réseaux filaires en ciblant à travers l'armature territoriale les secteurs du territoire à connecter de façon prioritaire. Le rôle du SCoT consiste également à transcrire localement la stratégie développée par les élus du département à travers le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique). Toutefois il aura peu d'impact en ce qui concerne les réseaux de téléphonie mobile. En effet, le déploiement des solutions mobiles 3G et 4G est plus difficile à appréhender du fait du secret des affaires menées par les opérateurs.

<p>Economie : Le SCoT donne-t-il des orientations (types d'activités économiques à développer, savoir-faire particulier à mettre en valeur...)?</p>	<p>Ce degré de précision peut être amené dans le SCoT si les élus le souhaitent. Par exemple, l'implantation, la localisation de certaines activités peuvent préférentiellement être ciblée sur une/des zones d'activité du territoire. Concernant les activités à développer, il ne pourra pas s'agir d'obligations mais seulement de préconisations. Car cela recouvre du projet politique, que les élus peuvent décider de rendre réalisable sur le terrain.</p>
<p>Enjeu du télétravail à développer dans le SCoT. Ce phénomène est émergent aujourd'hui mais on doit le replacer dans une perspective à 20 ans.</p>	<p>L'outil SCoT ne propose pas de levier direct sur le thème du télétravail mais il peut en assurer les conditions : Ainsi la prescription 19 DOO demande une localisation préférentielle des équipements structurants, des opérations d'habitat de plus de 20 logements et des zones d'activité prenant en compte les conditions de desserte numérique les plus favorables.</p>
<p>Agriculture- Trame Vert et Bleue : La Trame Verte et Bleue du SCoT va-t-elle représenter une nouvelle « contrainte » pour l'activité agricole, notamment sur la gestion des haies ?</p>	<p>La Trame Verte et Bleue du SCoT a pour objectif de protéger les continuités et les circulations biologiques sur un territoire. Son but est de protéger les espèces animales et végétales mais elle permet également de mettre en lumière les enjeux de protection des espaces agricoles. Le mitage urbain qui se fait le long des axes de circulation constitue une menace pour les terres agricoles qui se retrouvent enclavées au milieu des habitations et dont la pérennité est menacée. En ce qui concerne les haies et les modifications possibles par les agriculteurs de leurs parcelles, le degré de détail se jouera à l'échelle du document d'urbanisme local. Il est rappelé par les services de l'Etat que le principe de « compensation » (en cas d'atteinte au cadre naturel d'une parcelle) est souvent de rigueur. Sur cette question, le SCOT a surtout vocation à protéger la force productive agricole plutôt que de la contraindre.</p>

<p>Pour beaucoup de communes rurales du territoire, l'installation des jeunes agriculteurs par le biais d'une construction sur leurs parcelles agricoles est un enjeu récurrent à l'heure où ce type de permis est systématiquement refusé (par soucis de mitage) pour rediriger leur projet de construction vers le bourg alors que leur activité professionnelle est sur leur exploitation.</p>	<p>En la matière c'est la législation qui s'impose, le SCoT ne peut pas le règlementer. Il faut justifier la nécessité pour l'agriculteur d'avoir son habitation sur l'exploitation (dans le cas de l'activité d'élevage notamment).</p>
<p>Foncier-logements : Alors que l'on constate une chute vertigineuse du nombre de permis de construire sur l'ensemble des communes et que le budget des ménages aspirant à la construction devient de plus en plus restreint, est-il raisonnable que le SCoT impose de nouvelles contraintes architecturales ?</p>	<p>L'enjeu du SCoT n'est pas de contraindre l'urbanisme mais de réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisation plus économes en foncier, davantage en lien avec les cœurs de villes et de villages en déplacements (poste qui pèse lourd sur le budget des ménages) et plus respectueuses du cadre de vie. L'urbanisme actuel à un coût direct pour les collectivités (déploiement de réseaux, équipements...) et des coûts « indirects » pour tous : un coût touristique (impact sur le paysage qui constitue pourtant un moteur de l'attractivité touristique du territoire), un coût environnemental, un coût sociétal... L'urbanisme ne doit pas être seulement appréhendé d'un point de vue individuel mais d'un point de vue global.</p>
<p>Le SCoT s'applique sur les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) mais quid des communes en Carte Communale ou au RNU (Règlement National d'Urbanisme) ?</p>	<p>L'avenir est à la généralisation du PLU Intercommunal dès 2017 (transfert de principe aux intercommunalités de la compétence PLU d'ici le 27 mars 2017 dans le cadre de la loi ALUR).</p>
<p>Enjeu de l'offre foncière. Si les gens qui cherchent un grand terrain à la construction ne sont pas accueillis sur une commune, ils se dirigeront vers une autre. Enjeu d'adaptation de l'offre à la demande et enjeu de « concurrence » entre les potentialités offertes par les documents d'urbanisme des communes.</p>	<p>Sur le territoire du SCoT il y a aujourd'hui un hiatus entre une consommation d'espace importante et une faible croissance démographique. En moyenne, les surfaces parcellaires pour l'habitat sont de 2700m², et si rien n'est fait via le SCoT, ce sont 1 000 ha qui seront consommés d'ici 2036 pour la seule fonction habitat. Des objectifs chiffrés de consommation foncière et de densité ont été fixés par commune pour garantir une gestion économe du foncier. Par ailleurs les aspirations des ménages en matière de taille des parcelles à construire ont naturellement évolué à la baisse ces dernières années.</p>

<p>Enjeu de l'installation sur le territoire de retraités. Quels besoins en typologie de logements ? Quelle localisation ? Le SCoT doit permettre d'y réfléchir.</p>	<p>Prescription 13 du DOO : Les documents d'urbanisme locaux devront étudier les caractéristiques de leurs parcs de logements et justifier les objectifs de production en logement pour qu'ils prennent en compte les besoins de la population. L'objectif est d'assurer un parcours résidentiel complet à la population en adaptant les types et les tailles de logements. La mixité de l'habitat doit être particulièrement recherchée aux abords des secteurs les mieux équipés. Dans la centralité carmausine et les pôles d'équilibre, l'offre de logements doit proposer des unités adaptées aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Cette offre doit se situer au sein des secteurs les mieux équipés et être accompagnée par un traitement des espaces publics permettant la mobilité de ces personnes vers les services et équipements.</p>
<p>Tourisme : Enjeux : Manque de gîtes de groupe, manque de visibilité et de lisibilité du territoire, lien avec les bassins touristiques voisins...</p>	<p>Les prescriptions 48, 49 et la recommandation 25 du DOO traitent directement ces différents thèmes.</p>
<p>Gouvernance : Le diagnostic fait état des relations étroites que le territoire du SCoT entretient avec l'agglomération albigeoise, alors pourquoi un SCoT sans l'Albigeois ?</p>	<p>L'agglomération albigeoise est déjà organisée en SCoT (SCoT voisin du Grand Albigeois). La partie nord du Tarn non couverte par un SCoT avait urgence à s'organiser : depuis le 1er janvier 2017, les communes ne peuvent plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation si elles ne sont pas couvertes par un SCoT applicable. Il n'est également plus possible d'obtenir une autorisation pour créer une nouvelle zone commerciale.</p> <p>Aujourd'hui le territoire construit son projet, il aura ainsi tout sa place dans le dialogue mené à l'échelle des SCoT du département et à plus large échelle de la région (les voisins aveyronnais et tarn-et-garonnais sont également en train d'élaborer leur SCoT).</p>
<p>Concertation : Comment mobiliser les habitants autour de ce projet ?</p>	<p>Mobiliser les habitants sur le sujet du SCoT n'est pas tâche facile tant l'outil est peu connu et l'échelle territoriale est large. Chacun doit œuvrer à communiquer autour du projet. Une lettre Info'SCoT a été proposée, elle permet de prendre connaissance en quelques pages de l'outil SCoT. Ce document peut être annexé aux bulletins communaux et intercommunaux afin de toucher le maximum possible d'habitants.</p>

→ **La page internet du SCoT**

Le site internet du PETR Albigeois et Bastides a été choisi pour héberger la communication du SCoT. Une page dédiée a été créée et les actualités du SCoT ont fait l'objet d'articles diffusés par le biais de la Newsletter mensuelle du Pôle territorial.

Les différents documents et actualités liées au SCoT ont été mis en ligne au fur et à mesure des travaux d'élaboration.
Le Porter à connaissance de l'Etat et la note d'enjeux synthétique afférente est consultable et téléchargeable sur le site.

Exemples de contenu :



The screenshot shows a website header with the logo 'Pôle Territorial Albigeois-Bastides' on the left and a navigation menu with four items: 'TERRE DE VIE', 'TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE', 'TERRE DE PROJETS', and 'LE PÔLE TERRITORIAL'. Below the header is a green navigation bar with the text 'ACCUEIL > TERRE DE PROJETS > SCOT > LE SCOT CARMAUSIN'. The main content area features a large heading 'LE SCOT CARMAUSIN, SÉGALA, CAUSSE ET CORDAIS' and two buttons: 'Voir' and 'Modifier'. The text below the heading describes the SCOT's development and its 70 communes. To the right of the text is a vertical list of three orange buttons: 'SCoT mode d'emploi', 'Le SCoT Carmausin', and 'Le SCoT Grand Albigeois'. At the bottom of the page is a horizontal strip of five images: a tractor in a field, a house, a market stall, a village with a church, and a road winding through a valley. The word 'SCoT' is overlaid in large white letters on the first two images.

Pôle Territorial
Albigeois-Bastides

TERRE DE VIE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE TERRE DE PROJETS LE PÔLE TERRITORIAL

ACCUEIL > TERRE DE PROJETS > SCOT > LE SCOT CARMAUSIN

LE SCOT CARMAUSIN, SÉGALA, CAUSSE ET CORDAIS

[Voir](#) [Modifier](#)

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais est en cours d'élaboration.

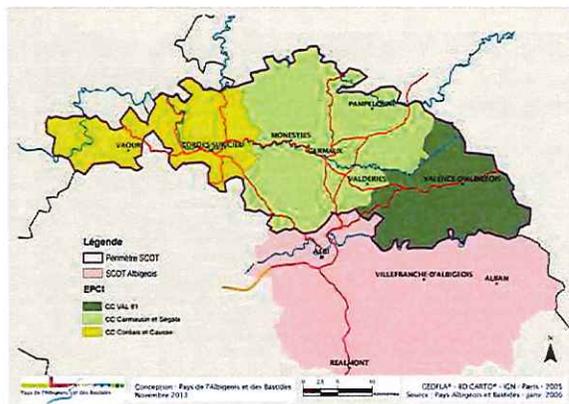
Il concerne 70 communes du Nord du département du Tarn, organisées en 3 communautés de communes : le Carmausin-Ségala, VAL 81 et le Cordais-Causse.

Avec 40 876 habitants en 2013, ce vaste territoire s'articule autour du pôle urbain de Carmaux, des centralités de Cordes sur Ciel et Valence d'Albigeois et d'un maillage de bourgs et villages ruraux.

Une question, une remarque sur le SCoT? Rendez vous dans la rubrique "contact" du site.

- SCoT mode d'emploi
- Le SCoT Carmausin
- Le SCoT Grand Albigeois





L'émergence d'un SCoT sur la partie nord du Pays

La Région et l'Etat, en Midi-Pyrénées, via le réseau rural, avec l'appui du FEADER, ont soutenu l'émergence de SCoT milieu rural par le biais d'un appel à projets « Appui à l'émergence de SCoT ruraux ».

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a bénéficié de cet appui sur la partie nord du territoire non couverte par le SCoT du Grand Albigeois. Le bureau d'études Parcourir les Territoires nous a accompagné dans cette démarche.

Une série d'ateliers a été mise en place pour permettre aux élus du territoire d'échanger avec des représentants de territoires voisins déjà engagés dans des démarches SCoT. Cette animation pédagogique a permis à chacun de mieux comprendre l'outil : ses objectifs, son contenu, les évolutions réglementaires et son articulation avec les territoires ruraux.

Fort de ces échanges, les élus ont pu concrètement construire leur projet

de SCoT en travaillant sur les enjeux fédérateurs du périmètre. L'ensemble des conseils communautaires concernés ont délibéré favorablement au sujet de la création du Syndicat Mixte et du périmètre.

📄 Consultez-ici le fruit de ce travail : la candidature à l'appel à projets national SCoT ruraux 2013

En route vers le SCoT...

Le périmètre du SCoT a été fixé par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012. Pour porter le SCoT, le "Syndicat Mixte du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais" a officiellement été créé par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2012. Il a pour objet l'élaboration, la validation, le suivi, l'évaluation et la révision du schéma.

Une candidature a été déposée auprès de l'Etat qui finance l'élaboration de SCoT en milieu rural, via l'appel à projets national "SCoT ruraux", à hauteur de 1€ par hectare. Le territoire a été retenu et bénéficie de ce coup de pouce.

Les travaux d'élaboration ont débuté à l'été 2014 suite au recrutement du prestataire, un groupement de trois bureaux d'études: Terres Neuves, Idées et Pivadis.

📄 Arrêté préfectoral portant délimitation du périmètre du SCoT

📄 Arrêté préfectoral portant constitution du Syndicat Mixte porteur du SCOT

📄 Statuts du Syndicat Mixte porteur du SCoT

📄 Porter à connaissance de l'Etat

📄 Porter à Connaissance - Note d'enjeux synthétique



Le PADD, quel projet d'aménagement pour les 20 prochaines années ?

Suite à la présentation du diagnostic lors de réunions publiques, la démarche d'élaboration du SCoT a franchi une nouvelle étape en 2015 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD). C'est une étape charnière du SCoT. Le PADD est l'expression du projet politique des élus à horizon de 20 ans. Il sera le socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation du territoire.

Pour dessiner les premiers scénarios selon une approche thématique, deux soirées d'ateliers ont été organisées pour mettre tous les acteurs à contribution, qu'ils soient élus, partenaires techniques ou acteurs "ressources" (monde économique, associatif, touristique, agricole, social...).

Objectif : Imaginer le territoire dans 20 ans et anticiper les besoins des générations futures.

10 thèmes auront été abordés en divers groupes de travail : Économie, agriculture et forêt, démographie et capacités d'accueil des territoires, eau, énergie et climat, déplacements...

Résultat : Des soirées riches en échanges qui guident les élus dans la construction du PADD.

↓ Synthèse des ateliers thématiques de la phase PADD

↓ PADD débattu le 12 juin 2017



Circuit en bus à la découverte de la "Trame Verte et Bleue"

La loi du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement a mis en place le dispositif nommé «Trame Verte et Bleue» proposé lors du Grenelle de l'Environnement.

Objectif de ce dispositif : identifier et prendre en compte les trames écologiques depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle nationale, afin de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles et d'assurer la bonne connexion des milieux.

Le SCoT doit définir des objectifs pour assurer la pérennité de cette trame. Il doit également prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ainsi, un travail technique d'identification de la Trame Verte et Bleue et de ses enjeux a été réalisé par le bureau d'études qui accompagne l'élaboration de notre SCoT.

Pour illustrer les propos à la lumière d'exemples locaux, l'ARPE nous a proposé en mai 2016 une journée de visite sur le terrain.

Un circuit en bus nous a permis de comprendre les enjeux de la Trame Verte et Bleue au regard de différents sites : Jardins ouvriers à Carmaux, limitation de l'étalement urbain à Valence d'Albigeois, passage à faune à Tanus, espace naturel sensible à Pampelonne, éco-lotissement à Mirandol, urbanisation linéaire en périphérie carmausine, enjeu du maintien des pelouses sèches à Mouziéys-Panens et plantation de haies sur le plateau cordais à Virac.

Tous les détails, ci-dessous !

[📄 Reportage de la journée de visites](#)

[📄 Les détails du circuit](#)

Exemple de publication d'articles dans la Newsletter du PETR, ici mars 2016 (4 500 abonnés environ) :



Actualités



Climat-énergie>



Pour l'autonomie énergétique en 2050 !

Le Comité Syndical du Pôle Territorial a décidé d'engager une démarche mutualisée pour un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial avec les 5 Communautés de Communes. Objectif : Un "Territoire à Énergie Positive en 2050".

[Lire la suite](#)

Urbanisme

Les ateliers du SCoT

Le premier atelier consacré au Document d'Orientations et d'Objectifs, 3ème grande étape du SCoT, a réuni 50 personnes le 25 avril à Blaye les Mines : élus, techniciens mais également chefs d'entreprise, commerçants, agriculteurs, acteurs du domaine social, touristique, associatif... toutes les forces vives du territoire sont mobilisées.



[Lire la suite](#)

Une lettre Info SCoT a également été conçue afin de renforcer la communication autour du SCoT. Deux exemplaires ont été édités.

1^{ère} lettre Info SCoT, Avril 2015 :



UN PROJET POUR LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Schéma de Coherence Territoriale Carmausin Ségala, Causse et Cordais

13 - Octobre 2017

Lettre info' SCoT

Le mot du Président

Ce fut long mais nous y sommes ! Les travaux de Coherence Territoriale (SCoT) ont finalisé deux étapes essentielles : le PADD et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce fut long, mais sans doute à-t-il fallu ce temps pour repenser l'organisation de notre territoire et définir des règles de jeu communes pour que cette réflexion ne soit pas que des paroles en l'air.

Il faut reconnaître que l'exercice est complexe. Le territoire du SCoT est très fortement tributaire du poids de Falgoutès, et le rôle de Carmaux n'est pas aujourd'hui suffisamment fort pour être à même d'impulser une réorganisation de notre territoire. Aussi est-ce l'enjeu numéro 1 du SCoT : contribuer à réactiver les dynamiques, qu'elles soient démographiques ou économiques, selon la plus ou moins grande capacité d'accueil de nos communes. Faire de l'urbanisme c'est ça : ne pas considérer notre territoire comme une marchandise quelconque, mais comme un support de richesses à partager : richesse agricole et environnementale ; richesse résidentielle ; richesse économique ; richesse patrimoniale et paysagère.

Lettre info SCoT CSOC / n°3 - Octobre 2017

Didier Somers
Président du Syndicat Mixte

Grands enjeux auxquels répond le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

1. La centralité carmausine

Il est dépendant de pilotage territorial. Il force et pour valider ces axes, pour assurer l'équilibre global de la zone : la ville perd le poids de l'acte et se voit reléguer à la périphérie.

2. Maintenir les commerces de proximité au sein des communes rurales

La majorité des communes de SCoT sont rurales. Elles constituent une très grande partie de la plaine paysagère et environnementale de la région. Elles sont également attractives pour les mariages et à la source de toute offre agricole.

Le SCoT souhaite maintenir les commerces et équipements de proximité au sein de ces communes et encourager l'investissement de petites entreprises d'agriculture et de services.

3. Faire à énergie positive

La mobilité et une adaptation de l'urbanisme afin de répondre aux enjeux d'économie d'énergie et des déplacements. Il s'agit de valoriser les atouts locaux (matériaux, savoir-faire) et de réduire les besoins en déplacements (moins de voitures, moins de déplacements, services, commerces...).

Les énergies renouvelables (travaux de chauffage et de charbonne) sont une source de dépenses énergétiques : effectuer des travaux de rénovation énergétique du parc existant et favoriser le développement de nouvelles sources d'énergie.

Sur le même territoire, des modes d'urbanisation radicalement différents...

4. Développement des communes rurales

Quelques parts sur le territoire du SCoT, les implantations d'habitat, répétées plus à des lieux isolés, il n'y a plus de tissu villageois ou urbain à proprement parler, mais des îlots qui semblent les îlots de maisons isolées. Ils sont souvent en contact avec les espaces commerciaux agricoles existants.

5. Ce que l'on dit : le SCoT s'engage pour l'artificialisation des sols

Il y a beaucoup de développement durable et en général, tout le monde est d'accord... Alors regardons ce que nous dit le terrain de nos communes et de nos territoires. Par exemple, arriver de construire sur les sols en agriculture est le fait de nos communes.

Si l'on ne fait rien, ce sont environ 1 000 hectares supplémentaires qui seront artificialisés dans 20 ans, les terres de parcelles par logement sont de 2 000 m². Alors que nous sommes sur un territoire où la topographie est très fragile, nous consommons malgré tout énormément de terrain - en qui porte artificialisé sans et sans terres agricoles - avec une population qui se disperse sur l'ensemble du territoire. Cela rend difficile, voire impossible le déplacement organisé d'une offre d'équipements et de services.

En fait, sur le territoire du SCoT, la dispersion de l'habitat. Elle n'est plus localisée : consommation massive de terres agricoles, reculées isolées et souvent à l'abri, sans à deux voitures, par ménage, totalement isolées... C'est une explosion qui a traversé les limites.

6. Les nouvelles densités proposées par type de communes :

- 1 000 m² par logement pour les communes rurales
- 1 500 m² par logement pour les communes intermédiaires et les communes de la plaine
- 2 000 m² par logement pour les communes de la plaine et les communes de la plaine
- 2 500 m² par logement pour les communes de la plaine

7. Contact/Informations

Mme CLAUDET
Chargée de projet SCoT
Carmaux et Falgoutès
rue Territoriale de Falgoutès et Carmaux
02 45 26 87 00
http://www.sco-t-carmaux-segala.com
mailto:scot@scot-carmaux-segala.com

8. Ce qui a été fait, ce qui reste à faire...

2016 : PADD, DOO
2017 : DOO, DOO
2018 : DOO, DOO

9. SCoT

→ La parution d'articles dans la presse

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse. Des articles ont également été publiés dans des journaux et bulletins municipaux et intercommunaux, relais importants pour informer les habitants du territoire. En voici quelques exemples :

LA DEPECHE.fr
Lundi 10 janvier, 11:27 - Sainte Prisca
Recherche sur le site

GRAND SUD FRANCE - MONDE FAITS DIVERS SPORTS SANTÉ TV-PEOPLE LOISIRS
Toulouse Agén Albi Auch Cahors Carcassonne Castres Foix Pamiers

Actualité > Grand Sud > Tarn > Carmaux

Carmaux. Le SCOT qu'est-ce que c'est ?

Publié le 25/03/2013 à 03:49. Mis à jour le 25/03/2013 à 09:20

Légende
Elevé SCOT rail
SCOT Albigois
EPCI
Communes isolées
CC de Carmaux
CC de Ségala Carmaux
CC de Pays Cordais
CC de Causse NO du Tarn
CC VAL 81
CC de Muret

Un débat sur le Schéma de Cohérence Territoriale proposé par l'association «De quoi j'me mêle».

Qu'est-ce qu'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), et à quoi ça sert ? Pour les réponses, les explications, l'échange, le débat, et en savoir plus sur le SCOT, ses tenants et ses aboutissants, l'association «De quoi j'me mêle» organise ce mardi 26 mars un échange/débat, avec pour intervenants Francis Maffre, président de la Communauté de Communes du Carmauxin (3C), et Didier Somen, président de la Communauté de Communes du Ségala Carmauxin (CCSC).

Mettre en cohérence les politiques

Sur notre territoire, le projet de SCOT est depuis belle lurette étudié et discuté par nos élus, qui ont déjà adopté le périmètre, qui comprendra la 3C et la CCSC, la communauté de communes de Val 81, du Pays Cordais et de Causse Nord-Ouest du Tarn, ainsi que quatre communes non intégrées dans une intercommunalité (Villeuve/Vère, Saint-Martin Laguëpie, Millavet, Livers Cazelles). Soit un territoire de 41 000 habitants, 69 communes, le tout sur 98 000 hectares.

Institué par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbains), de décembre 2000, qui renforce la volonté de mixité urbaine et sociale, le développement des transports publics, la notion de développement durable avec une plus grande prise en compte de l'environnement, le SCOT est un document d'urbanisme qui permet, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, de mettre en cohérence les politiques en particulier en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations économiques, dans un environnement préservé et valorisé. Le SCOT concernera donc demain l'ensemble de la population du territoire concerné.

Maison de la citoyenneté, 26 av Bouloc Torcat, Entrée gratuite.

Publié le 26/10/2014 à 03:46, Mis à jour le 28/10/2014 à 08:32

Carmausin, Ségala, Causse et Cordais : Scot sur les rails

Aménagement du territoire



Réflexion sur le Scot, sous les yeux de Jean-Jaurès /Photo DDM

Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais est lancé, avec les premiers ateliers thématiques.

Elus, chefs d'entreprise, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques et associatifs, au total plus de 70 personnes ont participé à cette rencontre sur le site de Cap Découverte, répondant à l'invitation du président du syndicat mixte du Scot, Didier Somen. L'objet de ces ateliers était de partager les premiers éléments d'analyse fournis par le bureau d'études «Terres Neuves», associé à «I-Dées Environnement» et «Pivadis», et d'inviter les acteurs du territoire à donner leur vision des enjeux et de l'avenir selon 3 thématiques de travail : les évolutions démographiques et l'urbanisation, l'agriculture, ainsi que l'environnement et les dynamiques économiques et commerciales.

Trois ans de planification

L'objectif est de nourrir le diagnostic du Scot qui constitue la première étape d'une démarche qui durera 3 ans et qui mobilisera les élus mais aussi l'ensemble des acteurs et habitants qui font vivre le territoire. Le Schéma de cohérence territoriale (instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, sur le long terme avec une réflexion pour les 20 ans à venir.

Le Scot permet de mettre en cohérence les projets des communes et de définir l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Habitat, développement économique, touristique, commercial, déplacements, préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques... autant de thèmes qui sont abordés dans le cadre du Scot.

Une deuxième série d'ateliers sera organisée lundi 17 novembre sur le site de Cap Découverte. Ils s'adressent à tous les acteurs du territoire que la démarche Scot intéresse et qui souhaitent y participer.

Contact de l'équipe du Scot au 05 63 36 20 18

La Dépêche du Midi

Un registre de consultation pour le Scot



Le Scot avance.

Le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais (CSCC) avance.

Un an et demi après son démarrage, le Schéma de Cohérence Territoriale CSCC traverse une étape décisive de son élaboration, l'écriture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), expression même du projet politique du territoire à 20 ans et socle des futures orientations et conditions d'aménagement du territoire.

Quelle organisation territoriale ? Quelle politique transport, urbanisme, logement, activités économiques et commerciales ? Quelles ambitions pour la protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Pour accompagner les élus, deux soirées thématiques ont été organisées cet été avec les acteurs ressources du territoire (entreprises, commerces, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs).

Le travail se concentre aujourd'hui sur la place de chaque commune dans le Scot (dominante rurale, centralité urbaine, pôles d'équilibre, pôles ruraux, communes dites périurbaines), divers profils qui fixeront les règles du Scot.

Objectif, un PADD finalisé au premier trimestre 2016 et des réunions publiques sur les 3 communautés de communes pour partager les travaux.

Avec un registre de concertation, dans le respect de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et de la délibération du Syndicat mixte (SMIX) du Scot du 8 juillet 2013, un registre de concertation est mis à disposition de tous les habitants et acteurs du périmètre Scot (dans les mairies des 70 communes, aux sièges des 3 communautés de communes et du Smix du Scot).

Chacun (e) pourra noter des remarques d'intérêt général au projet Scot (commentaires, interrogations...) qui permettront d'éventuelles modifications du document avant son arrêt et avant l'enquête publique.

Contact et renseignements :

Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Emmanuelle Subsol-Le Bordaïs : 05 63 36 87 01

La Dépêche du Midi



Publié le 13/11/2017 à 03:48

Ce mardi, c'est la présentation du SCOT aux habitants

La présentation aux habitants du SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais aura lieu mardi 14 novembre 19h, au Domaine de la Verrerie (salle de l'Orangerie) à Blaye les Mines.

Objectif, présenter le projet aux habitants du territoire, et détailler les grands axes prioritaires du SCOT. Un temps d'échanges et de questions/réponses suivra cette présentation.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire sur le long terme.

Il permet de mettre en cohérence les projets des communes et de définir un équilibre entre choix de protection de l'environnement et options de développement.

Toutes vos infos en illimité et sans publicité à partir d'1€/mois

Habitat, développement économique, touristique, mais aussi préservation de l'agriculture, des paysages, sont les thèmes abordés dans le cadre du SCOT. Sur le Carmausin, le Ségala, le Causse et le Cordais, cette étude a débuté à l'été 2014, et l'élaboration du document s'est faite jusqu'à l'automne 2017. Les élus, les représentants institutionnels et les acteurs «ressources» du territoire, chefs d'entreprise, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associations, ont élaboré un projet de territoire pour les 20 prochaines années. Une réunion importante, parce que l'avenir de notre territoire est l'affaire de tous !

Plus d'infos : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/rubrique/SCOT>

La Dépêche du Midi

Article La Dépêche

en bref

RÉUNION PUBLIQUE : Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable. Les 3 communautés de communes du Carmausin-Ségala, de Val 81 et du Cordais et Causse ont décidé de mener ensemble une réflexion quant à l'avenir de leur territoire. Une réunion publique est organisée afin d'informer les habitants : mardi 21 avril, 18 heures, aux Cabannes (salle Roger-Pégourié).

Réunion publique sur le SCOT

  **Autres**

La présentation aux habitants du SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais aura lieu lors d'une réunion publique le mardi 14 novembre à 19h, au Domaine de la verrerie (salle de l'Orangerie) à Blaye les Mines. Cette rencontre vise à présenter le projet aux habitants du territoire, et détailler les grands axes prioritaires du SCOT. Un temps d'échanges et de questions / réponses avec les participants suivra cette présentation. Parce que l'avenir de notre territoire est l'affaire de tous !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire sur le long terme.

Il permet de mettre en cohérence les projets des communes et de définir un équilibre entre choix de protection de l'environnement et options de développement. Habitat, développement économique, touristique, mais aussi préservation de l'agriculture, des paysages ... Autant de thèmes abordés dans le cadre du SCOT.

Sur le Carmausin, le Ségala, le Causse et le Cordais, cette étude a débuté à l'été 2014, et l'élaboration du document s'est faite jusqu'à l'automne 2017. Ainsi, les élus, les représentants institutionnels et les acteurs « ressources » du territoire (chefs d'entreprises, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associations) ont élaboré un projet de territoire pour les 20 prochaines années.

Plus d'infos :

Pôle territorial Albigeois et Bastides

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr> (rubrique SCOT)

Actualité

en1clic

-  Emploi
-  Annuaire
-  Les démarches
-  Plan de Carmaux
-  Mag' de la ville
-  Newsletter
-  Agenda
-  Marchés publics
-  Les menus
-  Portail Famille
-  Foire aux questions

Rejoignez Carmaux :

Extrait du bulletin de la communauté de communes du Carmausin Ségala, décembre 2015 :

Le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais avance

Un an et demi après son démarrage, le Schéma de Cohérence Territoriale CSCC traverse une étape décisive de son élaboration : l'écriture du « PADD », *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* ; expression même du projet politique du territoire à 20 ans et socle des futures orientations et conditions d'aménagement du territoire.

Quelle organisation territoriale ? Quelle politique transport, urbanisme, logement, activités économiques et commerciales ? Quelles ambitions pour la protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Pour accompagner les élus, deux soirées thématiques ont été organisées cet été avec les acteurs ressources du territoire (entreprises, commerces, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...).



Le travail se concentre aujourd'hui sur la

place de chaque commune dans le SCoT (dominante rurale, centralité urbaine, pôles d'équilibre, pôles ruraux, communes dites périurbaines). Divers profils qui fixeront les règles du SCoT. Objectif : Un PADD finalisé au premier trimestre 2016 et des réunions publiques pour partager les travaux.

Le Registre de concertation : dans le respect de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et de la délibération du SMIX du SCoT 08-07-2013, un registre de concertation est mis à disposition de tous les habitants et acteurs du périmètre SCoT (dans les mairies des 70 communes, les 3 communautés de communes et le SMIX SCoT). Chacun/e pourra noter des remarques d'intérêt général au projet SCoT (commentaires, interrogations...) qui permettront d'éventuelles modifications du document avant l'enquête publique.

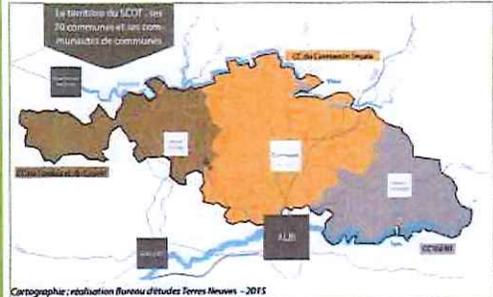
14

INTERCO*MAG - le bulletin de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

Extrait du bulletin municipal de Carmaux, « *Regards sur Carmaux* », juin 2015 :

Aménagement du territoire

SCoT : outil au service du territoire



Le territoire du SCoT, les 20 communes et ses communautés de communes

Cartographie : réalisation Bureau d'études Terres Neuves - 2015

En savoir plus sur

Le SCoT. Ce document d'urbanisme est issu de la loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU) de 2000. C'est un outil de planification stratégique afférent à l'aménagement du territoire sur une maille qui doit couvrir plusieurs intercommunalités dans une logique de développement durable. Il définit le projet d'un territoire en matière d'environnement, d'habitat, d'économie et de déplacements pour les 20 ans à venir.

Subsol-Le Bordais, chargée du projet SCoT au syndicat mixte. Prochainement, d'autres réunions et tables rondes publiques seront organisées. Votre participation à cette réflexion est primordiale pour répondre aux enjeux de demain.

Syndicat mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais - 05.63.36.87.01
2 rue du Gaz
81400 Carmaux
e.s.u.b.s.o.l@pays-albigeois-bastides.org

ors d'une réunion publique lundi 20 avril au domaine de la Verrerie, la première phase de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) était présentée. Les grandes lignes de ce diagnostic dressent un portrait du territoire du SCoT et ses enjeux stratégiques.

Quel territoire ? Le Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais couvre soixante-dix communes du Nord du Tarn, réparties en trois communautés de communes : le Carmausin-Ségala, VAL B1 et la 4C (Cordais et Causse). Soit un bassin de population de plus de 40 000 habitants en 2012. Le territoire s'articule autour du pôle urbain de Carmaux, des centralités de Cordes-sur-Ciel et Valence d'Albigeois, et d'un maillage de bourgs et villages ruraux.

Quelle échéance ? Ce diagnostic sera prochainement à consulter en ligne. Vous pouvez le recevoir par mail en contactant Emmanuelle

Aménagement territorial

Les enjeux du SCoT pour Carmaux

Les enjeux pour le territoire ont été définis. Julien Clémenti, du bureau d'études Terres neuves chargé de la phase de diagnostic, identifie huit enjeux comme le développement de dynamiques territoriales équilibrées. On assiste, sur le territoire du SCoT, à une forte polarisation de Carmaux en matière de réseaux de transport et d'accès aux équipements.

Le SCoT doit permettre à Carmaux de poursuivre son rayonnement tout en participant à l'émergence de nouveaux pôles d'équilibre sur l'ensemble du territoire du SCoT. Des enjeux touristiques sont évoqués. Faire découvrir les richesses du territoire en révélant ses nombreux équipements touristiques et ses espaces naturels est fondamental.



Le SCoT vers la transition énergétique. Les collectivités sont appelées à participer à la transition énergétique dont un des objectifs est de développer des "territoires à énergie positive" c'est à dire produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Dans ses enjeux, le SCoT propose d'engager la voie vers un territoire à énergie positive et résilient face au changement climatique. Sur ce territoire, le transport est le premier consommateur énergétique.

Un aménagement et une planification pérenne du territoire seront des éléments de réponse au changement climatique et à la raréfaction de la ressource. Un outil comme le SCoT devrait ouvrir la voie vers un cercle vertueux.